



Secouristes Français

Croix Blanche

Comité Départemental Rhône Lyon Métropole

Envoyé en préfecture le 20/11/2023

Reçu en préfecture le 20/11/2023

Publié le

ID : 069-216902734-20231120-VILLE_2023DC185-AU



CONVENTION DE FORMATION

Entre le(a) soussigné(e) :

Entreprise : Ville de Corbas – Service DEJS

N° SIRET : 216 902 734 000 13

Contact : M. VIOLLET Alain – Maire de la Ville de Corbas

Adresse : Place Jocteur – 69960 CORBAS

ci-après nommé(e) client ou entreprise bénéficiaire : « Ville de Corbas »

Et l'organisme de formation :

Monsieur Didier GRAND en qualité de Responsable Départemental du

Comité Rhône Lyon Métropole de la Fédération des Secouristes Français Croix Blanche.

2, Rue du 35^{ème} Régiment d'Aviation
69500 BRON

- Association agréé de Sécurité Civile
- Oranisme de formation agréé enregistré sous le numéro 82 69 04604 auprès de la Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle.

Il est convenu le contrat de formation professionnelle suivant :

ARTICLE 1 : Définition de l'action de formation

L'entreprise met en œuvre, avec l'organisme de formation désigné :

Une formation : **Continue de Premiers Secours en Équipe de niveau 1 (P.S.E.1)**,

afin de permettre au stagiaire de bénéficier d'une formation qui entre dans la catégorie des actions de formations prévues à l'article L.6313-1 du code du travail.

Cette formation est une acquisition, d'entretien et/ou perfectionnement des connaissances.

Secouristes Français Croix Blanche - Comité Départemental Rhône Lyon Métropole

2, Rue du 35^{ème} Régiment d'Aviation – 69500 BRON

Direction & Secrétariat : 06.63.09.18.17 – Président : 06.69.93.48.80

Dispositif Prévisionnels de Secours : 07.60.66.65.41

Site internet : www.croixblanche69.org – E-mail : contact@croixblanche69.org



Secouristes Français

Croix Blanche

Comité Départemental Rhône Lyon Métropole

Envoyé en préfecture le 20/11/2023

Reçu en préfecture le 20/11/2023

Publié le

ID : 069-216902734-20231120-VILLE_2023DC185-AU



Prérequis : Aucun – Tout salarié volontaire sur inscription préalable par l'entreprise concernée (cf annexe 1)

Objectifs de la formation :

- L'Accueil et présentation
- Informations sur les modifications 2022 en PSE1 et PSE2 :
 - Alerte
 - Alerte des populations et risques majeurs
- Etude de cas théorique :
 - Intoxication au monoxyde de carbone
 - Les affections liées à la chaleur
 - Les situations à Nombreuses victimes (SNV)
 - Les victimes d'explosions
- La prise en charge des urgences vitales (nouveau bilan)
- Carrefour des techniques
- Cas concrets
- Synthèse

Durée : 7 heures

Nombre de stagiaires : 1 stagiaires

Modalités d'accès :

La formation se déroule à : **2, Rue du 35^{ème} Régiment d'Aviation – 69500 BRON**

Le : **23 novembre 2023**

De : **08h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h00**

Formation accessible aux personnes en situation de handicap selon les situations.

Un référent handicap (en lien avec un réseau de partenaires spécifiques pour l'accompagnement des personnes en situation de handicap) est à votre écoute sur simple appel téléphonique.

Secouristes Français Croix Blanche - Comité Départemental Rhône Lyon Métropole

2, Rue du 35^{ème} Régiment d'Aviation – 69500 BRON

Direction & Secrétariat : 06.63.09.18.17 – Président : 06.69.93.48.80

Dispositif Prévisionnels de Secours : 07.60.66.65.41

Site internet : www.croixblanche69.org – E-mail : contact@croixblanche69.org



➔ ARTICLE 2 : Analyse du besoin

La mise en place de la formation répond à l'obligation réglementaire française et européenne sur la présence de sauveteur secouriste du travail sur les entreprises.

De plus, la formation est adaptée aux besoins des entreprises et leurs spécificités. Notre référent prend contact avec nos clients afin de faire un point sur leurs besoins en amont de la formation.

Aussi afin de répondre aux attentes de l'entreprise bénéficiaire, un questionnaire diagnostic est envoyé par le référent avant la formation. Cela lui permet d'établir un état des lieux sur les pratiques actuelles de l'entreprise afin d'adapter le contenu de la formation dispensée à la situation et au public bénéficiaire.

Besoins Spécifiques de l'entreprise :

Maintien des compétences des agents ETAPS sur le Premiers secours à personne.

➔ ARTICLE 3 : Les modalités d'accueil

La Croix Blanche confirme par mail au client les informations relatives à la convocation des stagiaires à la formation au moins 10 jours ouvrés à l'avance.

A la charge de l'entreprise bénéficiaire d'envoyer les convocations aux stagiaires inscrits accompagnées du règlement intérieur de l'établissement concerné dans les délais légaux à savoir au moins 7 jours avant le début de la formation.

➔ ARTICLE 4 : Les moyens mis en œuvre

Différents moyens sont mis à disposition afin d'assurer des prestations de qualité :

Moyens humains

L'équipe pédagogique :

Nos formateurs sont recrutés en fonction de leur expertise métiers et d'un process de recrutement spécifique incluant une évaluation initiale de leurs compétences.

Ils sont accompagnés toute au long de l'année afin d'assurer un suivi de leurs compétences dans un objectif d'amélioration continue de nos formations par le biais de réunions pédagogiques, d'échanges de bonnes pratiques, de veille réglementaire métier et d'un plan de développement de leurs compétences individuel et collectif.

Les formateurs internes s'engagent par le biais d'une charte à respecter les process et procédures de la Croix Blanche.

Secouristes Français Croix Blanche - Comité Départemental Rhône Lyon Métropole

2, Rue du 35^{ème} Régiment d'Aviation – 69500 BRON

Direction & Secrétariat : 06.63.09.18.17 – Président : 06.69.93.48.80

Dispositif Prévisionnels de Secours : 07.60.66.65.41

Site internet : www.croixblanche69.org – E-mail : contact@croixblanche69.org



Moyens pédagogiques

Déroulement Pédagogique :

La formation sera réalisée sous forme interactive, de questions / réponses avec émergence des solutions données par les stagiaires.

La pratique des techniques étant fondamentale, 2/3 du temps de la formation est consacré à la pratique.

Le formateur commence l'animation d'une séquence pédagogique en annonçant le déroulement et la durée, ainsi qu'en indiquant l'objectif spécifique et sa finalité. Dans ce début de séance, les participants écoutent attentivement le formateur.

Par la suite, en fonction des séquences pédagogiques déclinées dans le scénario pédagogique, le formateur met en œuvre une ou plusieurs des techniques décrites ci-dessous.

Axes de communication :

Le formateur utilisera 3 canaux de communication pour atteindre l'objectif de la formation :

Les stagiaires **entendront** les explications et **verront** sous forme de pictogramme les conduites à tenir. A chaque fois qu'une technique sera énoncée, cette dernière sera démontrée aux stagiaires par le formateur. Ensuite les stagiaires **referont** les techniques et l'ensemble des conduites à tenir.

Des cas concrets seront mis en place pour chaque situation, permettant aux stagiaires de mettre en application les gestes et conduites à tenir.

Logistique et Matériels pédagogiques

Pour la mise en place de formation de Premiers Secours Civique de niveau 1, nous disposons de matériel pédagogique spécifique.

Pour assurer des formations de ce type, chaque moniteur dispose d'un lot de matériel complet, décrit ci-dessous :

- 1 vidéoprojecteur avec ordinateur et clef USB.
- 1 valise de cas concret (contenant : 1 mallette de maquillage, 1 rouleau de sopalin, 1 rouleau de protection de visage individuel, des marqueurs, 1 sachet de patafix, des aimants)

Secouristes Français Croix Blanche - Comité Départemental Rhône Lyon Métropole

2, Rue du 35^{ème} Régiment d'Aviation – 69500 BRON

Direction & Secrétariat : 06.63.09.18.17 – Président : 06.69.93.48.80

Dispositif Prévisionnels de Secours : 07.60.66.65.41

Site internet : www.croixblanche69.org – E-mail : contact@croixblanche69.org



Pour la Simulations de cas concrets : des boites de médicaments vides, 1 seringue, 1 tache de sang, des bonbons, 1 prise électrique fictive, 1 appareil électrique fictif, 1 couteau fictif (ou tournevis, ou scie), 1 tee-shirt plaie au thorax, des bandes + tissus.

- 2 Défibrillateurs Automatisés Externes (simulation)
- 2 mannequins adultes pour la Réanimation Cardio-pulmonaire
- 2 mannequins enfants pour la Réanimation Cardio-pulmonaire
- 2 mannequins nourrissons d'entraînement à la désobstruction des voies aériennes
- 1 mannequin nourrisson pour la Réanimation Cardio-pulmonaire
- 2 Lots de Premiers Secours

Les modalités d'évaluations

Les objectifs de la formation sont évalués au fur et à mesure.

Afin de mettre en œuvre des mesures pour favoriser l'engagement et la réussite des stagiaires aux différents objectifs de la formation, des évaluations formatives sont mises en place de façon individuelle.

Les modes d'évaluations sont variés : quizz, cas pratique par thème, cas concrets, mise en situation....

Outils et ressources pédagogiques

Nos formateurs s'appuient tout au long de la formation sur un support visuel lié au conducteur national transverse aux recommandations ministérielles. Ces outils font partie du kit formateur sur lesquels les stagiaires peuvent travailler.

L'accompagnement et le suivi

Afin d'impliquer le stagiaire et le rendre acteur de sa formation la Croix Blanche met en place un suivi spécifique basé sur l'évaluation continue pour chaque personnel formé. Le suivi des stagiaires lors de la formation se fait par le biais d'évaluations formatives incluant un suivi individuel. Une grille de suivi individuelle permet d'évaluer la montée en compétences de chaque stagiaire.

A l'issue de la formation une attestation de formation est délivrée pour chaque stagiaire



ARTICLE 5 : Délai de rétractation

Un délai de rétractation est admis 10 jours après la signature du présent contrat. Elle doit être faite par courrier recommandé avec accusé de réception.

Secouristes Français Croix Blanche - Comité Départemental Rhône Lyon Métropole

2, Rue du 35^{ème} Régiment d'Aviation – 69500 BRON

Direction & Secrétariat : 06.63.09.18.17 – Président : 06.69.93.48.80

Dispositif Prévisionnels de Secours : 07.60.66.65.41

Site internet : www.croixblanche69.org – E-mail : contact@croixblanche69.org



Secouristes Français

Croix Blanche

Comité Départemental Rhône Lyon Métropole

Envoyé en préfecture le 20/11/2023
Reçu en préfecture le 20/11/2023
Publié le
ID : 069-216902734-20231120-VILLE_2023DC185-AU

S²LO



ARTICLE 6 : Dispositions financières

L'entreprise : **Ville de Corbas**, en contrepartie des prestations réalisées, s'engage à verser à l'organisme de formation, la somme de **quatre-vingt-dix euros (90 €)** par stagiaire correspondant aux frais de formation.

L'organisme de formation **Croix Blanche**, en contrepartie des sommes perçues, s'engage à réaliser toutes les actions prévues dans le cadre du présent protocole ainsi qu'à fournir tout document et pièce de nature à justifier la réalité et la validité des dépenses de formation engagées à ce titre.

Subrogation de paiement

Néant



ARTICLE 7 : Interruption du stage

En cas de force majeure constatée entre les 2 parties, celles-ci pourront procéder d'un commun accord à une modification des conditions énumérées ci-dessus.

En cas de litige, les parties se réuniront pour aboutir à un accord amiable.

A défaut d'accord amiable, le Tribunal Administratif compétent sera celui de Lyon.

La convention est valable pour la formation définie à l'article 1 à la date de signature.

Fait à **BRON** en deux exemplaires originaux

Le **09 octobre 2023**

Ville de Corbas

Représentée par

(Précédée de la mention « Bon pour accord »)

(Signature et cachet)

**Comité Départemental Rhône Lyon Métropole
Secouristes Croix Blanche**

Représentée par M. **Didier GRAND**

(Signature et cachet)



Secouristes Français Croix Blanche - Comité Départemental Rhône Lyon Métropole

2, Rue du 35^{ème} Régiment d'Aviation - 69500 BRON

Direction & Secrétariat : 06.63.09.18.17 - Président : 06.69.93.48.80

Dispositif Prévisionnels de Secours : 07.60.66.65.41

Site internet : www.croixblanche69.org - E-mail : contact@croixblanche69.org

